

DECISION DU MAIRE
N° 2023-010

Objet : Proposition de travaux modificatifs dans le cadre du marché de travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire – lot 12 carrelage faïences - FTM 05 et FTM 16

Le Maire de Saint Jean d'Arvey :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°57/2020, en date du 10 septembre 2020, intervenue sur le fondement des dispositions du code général des collectivités territoriales, article L 2122-22 qui permet au conseil municipal de déléguer au maire un nombre de ses compétences et notamment :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 500.000 € (article L. 2122-22, 4° du CGCT)

Vu la proposition de la société GAZZOTTI, située 200 chemin des Cores, 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND, attributaire du lot 12 carrelages faïences du marché de restructuration et d'extension de l'école élémentaire de Saint-Jean d'Arvey ;

Considérant l'intérêt technique et économique de procéder à la suppression des articles 1.5.1.1. (isolants en mousse rigide de polyuréthane) et 1.5.1.2 (chape épaisseur 60mm) (FTM 05) pour un montant HT de 4923.20 €, et à la suppression de l'article 1.4.1 (isolation phonique) (FTM 16) pour un montant HT de 1392.00 € ;

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver et de signer les fiches modificatives de travaux FTM 05 et FTM 16 de la société GAZZOTTI, située 200 chemin des Cores, 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND, d'un montant total de 6315.20 € HT (7578.24 € TTC).

Article 2 :

Les fiches de travaux (FTM 05 et FTM 16) feront l'objet d'un avenant au marché de restructuration et d'extension de l'école élémentaire pour le lot 12 carrelage faïences.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'une information lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Fait à SAINT JEAN D'ARVEY, le 25 avril 2023.

**Le Maire,
Christian BERTHOMIER**

